



DE ROUBAIX - TOURCOING

FAITES LA PAIX DU TRAVAIL & NON LA GUERRE DES TARIFS

Le relèvement des Droits de Douane renforcera le chômage et la vie chère

Une campagne ardente est menée pour le relèvement des tarifs douaniers. C'est la guerre qu'on veut continuer sur le terrain économique, alors que nous souffrons, partout, de ce que n'a pas su faire et réaliser la paix.

Les partisans du protectionnisme disent que les importations viennent concurrencer nos grandes industries nationales. Si l'on examine notre balance commerciale, on voit que les importations d'objets fabriqués sont de 8 milliards 500 millions dans les dix premiers mois de 1920, contre 12 milliards 200 millions d'exportation de la même catégorie.

Notre exportation se développe. C'est à ce moment qu'on veut l'encafer par une guerre de tarifs qui suscitera des représailles à l'étranger.

Par un phénomène singulier, les industriels se plaignent, dans tous les pays, que les importations viennent les empêcher de vivre.

En Amérique, la grande industrie, qui a triomphé avec le parti républicain, à l'élection de Harding, réclame l'application de la politique protectionniste qui fut toujours le tremplin du parti républicain.

Le sénateur Curtis veut faire rendre un milliard de dollars aux nouveaux droits, qui ont varié de un milliard 800 millions de dollars en 1913 à 3 milliards 95 millions de dollars en 1919.

En Angleterre, mêmes plaintes de la grande industrie, qui se dit handicapée par les importations de l'étranger. Les fabricants de produits tinctoriaux, de tissus de soie, de verrerie réclament la protection salvatrice. Les métallurgistes écossais veulent combattre ainsi les importations françaises et anglaises de fonte et d'acier qui arrivent chez eux à des prix inférieurs aux produits locaux.

En Espagne, l'industrie, mal outillée, après un gain, et en lutte constante avec le protectionnisme, a fait lever les droits de douane. Résultat, encore : la hausse des produits, ce qui fait écrire à la "Correspondencia Militar", peu suspecte de sympathie pour la masse des consommateurs : « Nous étions déjà très fatigués des industriels catalans, qui nous obligent à acheter des produits manufacturés à des prix élevés, nous rendant ainsi la seule arme qui nous restait pour les obliger à nous donner de meilleurs produits et pour accepter des prix plus abordables, était de diminuer les droits de douane. »

Or, au contraire, on les a élevés. « Déjà, on annonce maintenant une élévation des prix. Quand cela finira-t-il ? »

Voilà des exemples qu'on pourrait hélas multiplier. Ils indiquent tous le désir évident des grandes industries de préserver des effets de la baisse en établissant autour d'elle une muraille de Chine protectrice.

Nous croyons que l'Allemagne, que les nouveaux Etats de l'Europe centrale, que la Turquie sont dans une situation assez favorable pour recevoir nos exportations. La Russie réorganisée, avec un réseau de voies ferrées reconstitué, pourrait — elle aussi — être un champ d'action pacifique si tout le monde, y compris les soviets, voulait renoncer à la guerre.

Faisons la paix du Travail. La guerre des tarifs est un procédé qui entretiendra le chômage, la misère et qui consolidera la vie chère, signe avant-coureur de la ruine.

Alex WILL

UNE PAILLE... Reims, 16 décembre. — On a découvert qu'un million de francs avaient été enlevés frauduleusement des parcs du garde de Soles (Meuse), et des environs.

Après la Catastrophe d'Armentières

LES OBSEQUES DES VICTIMES

Sept cercueils défilèrent au milieu d'une foule émue et recueillie

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)

Armentières, 16 décembre. — Un temps gris et maussade, un vent sec et piquant, balayant de son souffle glacé les rues jonchées de ruines de la cité martyre, tout contribuait à donner à la cérémonie qui se déroula ce matin à Armentières, un caractère d'indéfinissable tristesse, de poignante douleur.

Dès 9 heures 30, transis par le froid, frileusement émitouflés dans leurs cache-nez de fourrures, de nombreuses personnes groupées le long de la rue Sadi-Carnot, aux abords de l'Hospice Civil, balançaient la semelle, attendant l'arrivée des autorités.

Près du passage à niveau, à droite de la gare, un modeste baraquement, tendu de noir, à la porte duquel stationne un corbillard entouré de personnes en deuil. C'est l'humble demeure du garde-barrière Desitter, un de ceux qui trouvent la mort dans la matinée tragique.

Tout à l'heure, le convoi se joindra au cortège imposant et viendra grossir le flot humain, accouru pour rendre un dernier hommage aux malheureux victimes de la catastrophe, tristement mémorable.

La Chapelle ardente

Dans un baraquement érigé dans la cour de l'Hospice, parmi les arbutus bûchés de mitraille les cercueils, au nombre de six, recouverts de draps mortuaires noirs et blancs, reposent sur des tréteaux.

Des croix, portant en gothique moult, les noms des malheureux qui reposent sous les gerbes de fleurs et les couronnes aux perles scintillantes. Les cierges répandent dans la salle une lueur fautive et blafarde.

Le silence qui règne n'est troublé que par les sanglots et les sanglots déchirants des parents éplorés.

Lentement, lentement, les membres des familles, les amis et connaissances, des députés, défilent devant les bières.

Dehors, les corbillards attendent. Leur sombre robe d'indienne, leur drapeau au haut duquel se dresse la croix blanche, forment une mince couche de neige. Les têtes se tournent. Ce sont les officiels qui arrivent en groupe. Ils descendent pour la plupart du train spécial mis en marche par la Compagnie.

Puis est le clergé, qui franchit le seuil de la frêle habitation, et procède à la cérémonie de la levée des corps.

Le Cortège

Dans la rue Sadi-Carnot, le cortège se forme d'abord. C'est le jeune Borghès, frère du garde-barrière Desitter, qui ouvre le convoi, à la tête d'une marche funèbre.

En tête viennent deux bannières noires, brochant d'argent, suivies du clergé.

Portée à l'épaule par quatre employés de la Compagnie, une couronne géométrique, en fleurs naturelles, roses et violettes, vient en tête. Un large ruban violet porte, en lettres d'or, cette inscription : « La Compagnie du Chemin de Fer du Nord. »

Puis se succèdent les tambours et clairons des sapeurs pompiers, l'Harmonie Municipale « La Renaissance », et enfin, les corbillards, précédés de pancartes portant les noms des victimes.

En tête, vient le garde-barrière Desitter Henri, ses camarades de travail, qui ont offert une couronne que porte une chemise.

Suivent dans l'ordre : Demoulez Charles, Lepuis Marie, Dondynde Paul, Boutry Othille, De Decker Pierre et Borghès Frans. Brise par la douleur, un jeune homme suit péniblement le cortège. C'est le jeune Borghès, frère du garde-barrière Desitter, qui a été victime de la catastrophe, qui n'a dû son salut qu'au plus pur des hasards.

Après les cercueils viennent les personnages officiels, les hauts fonctionnaires de la Compagnie, les délégués de corps constitués.

Dans ce groupe, nous remarquons MM. Régnier, représentant le préfet du Nord; Conem, maire d'Armentières; Barré, inspecteur principal de la Compagnie du Nord; Ausselin et Rosenthal, inspecteurs adjoints; Melchior, conseil de Belgique; Gay, sous-chef d'exploitation; le docteur Choquet, qui donna les premiers soins aux victimes; Landé, adjudant de gendarmerie, représentant la brigade de Lille; Danhier, commissaire de police d'Armentières; Hermant, chef de gare d'Armentières, etc., etc.

Celle-ci terminée, les cercueils sont repliés sur les corbillards. Au passage de chaque voiture funèbre, les clairons sonnent « aux Champs », tandis qu'une cloche fêlée, s'écoupe de sonner, toute inégalement entre les lourdes pointes qui la supportent.

Minute émouvante s'il en soit, évocation du sombre drame qui plonge tous les cœurs dans la même tristesse, la même mélancolie.

Sur le terre-plein en face de l'hospice, les cercueils sont rangés en un cordon de police maintient les assistants.

Le premier, d'une voix émue, M. Régnier prend la parole.

Les Discours

Voici, dit-il, qu'après tant d'épreuves courageusement supportées, nous nous réunissons pour la dernière fois, pour l'occupation, vient de payer un nou-

Le bureau de la C. G. T.

Tribunal Correctionnel

L'INCULPATION

Paris, 16 décembre. — L'audience de la 11e Chambre, présidée par M. Lemercier, est ouverte à une heure et quart. On appelle immédiatement les prévenus qui, restant libres, se placent dehors du box des accusés.

Le Président procède à leur interrogatoire d'après les prescriptions de la loi sur l'inculpation. Il résulte de cette inculpation :

1. Qu'une Union de Syndicats doit déposer ses statuts, ainsi que les noms de ses dirigeants, et indiquer le nom et le siège social des adhérents, qu'elle a l'obligation de renouveler ce dépôt, à chaque changement de direction ou de siège.

2. Qu'une Union de Syndicats ne peut avoir d'autre objet que l'étude et la défense d'intérêts économiques industriels et commerciaux et agricoles.

3. Qu'une Union de Syndicats ne peut grouper que des Syndicats régulièrement constitués d'après les prescriptions de la loi.

Cet exposé du Président est écouté avec attention par Jouhaux et ses co-inculpés, dans la salle de la Cour d'assises, où se trouvent également M. le substitut Edmond Durand et M. le greffier.

M. le substitut Edmond Durand rédige le réquisitoire définitif, occupe le siège du Ministère public, en remplacement de M. Cazier.

M. le substitut Edmond Durand rappelle les termes de l'inculpation, expose le rôle de la C. G. T. et ses diverses interventions dans les affaires industrielles et extérieures de la France.

Jouhaux interrogé sur certains points de détail, dit qu'il s'expliquera sur l'ensemble.

M. le Président l'entend terminer son commentaire de l'acte d'accusation, où il mentionne que la C. G. T. avait de fait et en principe étrangère à toute politique, poursuivait en s'alliant avec des organisations politiques, un but politique.

La réponse de Jouhaux

Jouhaux se lève ensuite, pour répondre à l'ensemble de la prévention.

Tout de suite, il dit son intention de reprendre devant les juges les points qui ont été soulevés devant M. Jousselin, au cours de l'inculpation.

Il se semble qu'il commence Jouhaux, de parler de la situation des journaux, à nos yeux, et d'ordre politique.

Elles sont la conséquence des élections de novembre dernier, qui ont permis au Gouvernement d'être au pouvoir, et de mener à bien la politique de la C. G. T. et d'appuyer au Gouvernement pendant la durée de son mandat.

Les poursuites qui nous sont intentées, tendent à considérer aujourd'hui comme abusifs et illicites, des actes qui ont été accomplis, mais qui, au moment de leur accomplissement, étaient parfaitement légitimes.

Utile à la nation, la non seulement légitime, mais également officielle, nous admettons, Jouhaux défend ensuite longuement l'attitude de la C. G. T. dans la question de la nationalisation des chemins de fer. Sur ce point, comme sur tous les autres, la C. G. T. n'a eu pour objet, dit-il, que de défendre les intérêts de la nation, et de protéger les intérêts particuliers, n'est-on pas allés aujourd'hui, grâce aux indications données par la C. G. T., à étudier la nationalisation des chemins de fer.

De même, Jouhaux défend l'intervention de la C. G. T. dans la question de la nationalisation des chemins de fer, et de la nationalisation des chemins de fer.

Il défend également la question de l'adhésion de la C. G. T. à la Fédération internationale des travailleurs, et de la nationalisation des chemins de fer.

Le réquisitoire

Dumoulin, Laurent, Lapière et Calveyrach disent qu'ils n'ont rien à ajouter aux déclarations de Jouhaux.

M. le substitut Edmond Durand se lève alors et commence son réquisitoire.

Procès politique, vient de nous dire M. Jouhaux. Non ! il n'y a, il ne peut y avoir ici, aucune question de politique.

Les questions juridiques, qui ont été soulevées devant le Tribunal de Commerce, et qui ont été résolues par le Tribunal de Commerce, sont des questions juridiques, et non des questions politiques.

Le substitut Edmond Durand se lève et dit qu'il n'a rien à ajouter aux déclarations de Jouhaux.

La démission est officielle

Paris, 16 décembre. — En quittant ce soir, vers 8 heures, la présidence du Conseil, M. André Lefèvre a confirmé qu'il venait de faire part officiellement de sa démission à M. Georges Leygues. Il lui a remis une lettre exposant les raisons de sa démission.

A LA CHAMBRE

M. Delesalle a réclamé la protection du Travail National

La discussion de la convention des Chemins de Fer

La discussion de la convention des Chemins de Fer et des amendements

Paris, 16 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. AHAGG devant un petit nombre de députés.

M. Isaac, ministre du commerce, est au banc du gouvernement. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de M. DELESALLE, député du Nord, sur les mesures que le Gouvernement a prises pour réduire les importations en France et enrayer la crise du chômage.

La camelote boche menace l'équilibre du marché

M. DELESALLE. — Il est nécessaire de s'expliquer devant la Chambre, sur la crise économique grave que traverse la France. Après une vague de hausse, une vague de baisse mondiale a fini par emporter les dernières résistances.

M. DELESALLE s'appuie sur de nombreux statistiques, montrant que les importations de produits fabriqués ont augmenté dans de notables proportions. D'autre part, la liquidation des stocks des matières premières a fait baisser les quantités considérables de marchandises. C'est ainsi que l'industrie du jute est déjà réduite au chômage. Le ministre ne peut pas se désintéresser de cette situation, alors que des charges si lourdes pèsent sur les épaules des industriels français.

M. LE MINISTRE. — Vous avez raison. Le ministre sait ce qui se passe dans l'industrie française. A Milau, il y a une crise de chômage très grave. Nos clients anglais et américains n'ont pu acheter les quantités allemandes, parce qu'ils ne bénéficient du change.

M. DELESALLE. — Je vous remercie de cette confirmation, car la camalote boche menace également l'équilibre du marché mondial.

« Le prix excessif du charbon... » M. DELESALLE s'excuse de citer une quantité de chiffres pour établir que, à cause du prix excessif du charbon, nos principales industries, métallurgie, chimie, verrerie, ne sont plus protégées par les tarifs douaniers relatifs des produits similaires d'Angleterre et de Belgique.

M. DELESALLE. — Une seconde cause d'infortune pour notre industrie, c'est le prix de la main-d'œuvre, celle-ci est de 25 pour cent plus élevée en Belgique qu'en France.

M. DELESALLE. — En Allemagne, elle est deux fois moins chère qu'en France, parce que, si le salaire français est passé de 3 à 20 francs, le salaire allemand est passé de 3 à 20 marks à 40 marks, c'est-à-dire 9 francs 30.

M. DELESALLE. — C'est cela exactement ce que de la Chambre de commerce de Troyes. L'industrie des bas de coton est menacée de chômage, parce que les grands magasins allemands de préférence les produits fabriqués allemands, qui sont meilleur marché. Une grande maison de Troyes qui recevait généralement une commande de 3.000 douzaines de bas, n'en a plus eu qu'une commande de 200 douzaines, comme conséquence de cette concurrence.

M. DELESALLE. — Les boîtes de Bas allemands sont d'ailleurs livrées entourées de rubans tricolores.

M. LESGAGE. — C'est à cela qu'on les reconnaît.

« Entre l'ouvrier français et l'ouvrier allemand notre choix est fait » M. DELESALLE. — Enfin, un troisième facteur de déséquilibre entre la production et la consommation en France de l'Alsace et de la Lorraine. Notre île à tous a été immense. Mais, nous devons dire que le volume des industries d'Alsace et de Lorraine est une nouvelle cause pour élever une barrière du côté de l'Allemagne.

M. DELESALLE. — C'est cela qu'on les reconnaît.

« Nous réclamons une protection légitime de notre travail » M. DELESALLE estime que la principale cause de la vie chère est la production de biens de consommation. Si le change est si haut, cela tient à ce que la France est obligée d'acheter en dollars et en livres des matières premières, et de payer des intérêts énormes sur les emprunts qu'elle contracte.

La France doit éviter autant que possible d'acheter des importations étrangères par celles des produits fabriqués. Nous ne pouvons pas élever autour de la fabrication d'une muraille de Chine derrière laquelle puissent s'abriter la paresse, l'oisiveté, le manque d'initiative de nos industriels. Nous réclamons seulement une protection légitime de notre travail national.

M. DELESALLE. — Si la misère doit régner au foyer, elle ne doit pas être le résultat d'un acte de guerre.

M. DELESALLE. — C'est la loi de huit heures qui nous ruine.

« La découverte du marché russe... » M. DELESALLE indique que une des conditions d'équilibre normal, la découverte du marché russe est l'Allemagne se réoccupe.

M. BARTHÉ. — La découverte du marché russe est l'Allemagne se réoccupe.

M. NARCISSE BOULANGER. — Nous réclamons tous courageux comme ça dans le nord (Rires). Les discours de M. Delesalle a produit une vive impression sur toute la Chambre.

Suite de la discussion samedi matin.

CRISE MINISTÉRIELLE ?

Le Ministre de la Guerre remet sa démission

CETTE FOIS, M. A. LEFÈVRE SEMBLE BIEN DÉCIDÉ

Paris, 16 décembre. — M. André Lefèvre a quitté le ministère de la Guerre à 5 h. 26, pour aller remettre sa démission au président du Conseil.

M. Raiberti remplacerait M. André Lefèvre

Paris, 16 décembre. — On confirme que le successeur de M. André Lefèvre sera M. Raiberti, dont la nomination paraîtra demain matin au « Journal Officiel ».

La démission est officielle

Paris, 16 décembre. — En quittant ce soir, vers 8 heures, la présidence du Conseil, M. André Lefèvre a confirmé qu'il venait de faire part officiellement de sa démission à M. Georges Leygues. Il lui a remis une lettre exposant les raisons de sa démission.

M. André Lefèvre, qui, à plusieurs reprises déjà, avait manifesté l'intention de se retirer, avait déjà hier soir fait connaître au président du Conseil que sa démission était définitive.

Malgré les vives instances de M. Georges Leygues, M. André Lefèvre a refusé de rester dans ce ministère de la Guerre.

On a arrêté trois grands industriels belges

ILS SONT IMPLIQUÉS DANS UNE AFFAIRE DE FOURNITURES A L'ENNEMI

« Bruxelles, 16 décembre. — Le parquet de Huy province de Liège, vient de faire procéder à l'arrestation de trois grands industriels de cette ville, lesquels se trouvent les bourgeois de la localité qui est, en même temps, membre du Conseil d'Administration des grandes usines Cockerill. »

Ces trois industriels, administrateurs aux papeteries Godin, sont impliqués dans une affaire de fournitures à l'ennemi.

L'usine Godin, selon la rumeur publique, aurait fourni de la cellulose à une usine allemande de papeteries Godin, dont certains des incriminés étaient également administrateurs.

Cette affaire est certainement très grave, car il s'agit de quelques mois, l'administrateur délégué des papeteries Godin, et également, est allé à la prison de Forest.

Ces arrestations ont produit une grande sensation en Belgique car ces personnes jouissent également un grand rôle dans la politique.

Encore une Catastrophe de Chemin de Fer

EN TRAIN DE VOYAGEURS A TAMPONNE UN MARCHANDISES A BUSIGNY

Hief matin, le train de voyageurs 1620, allant de Nancy à Hirson a pris en écharpe un train de marchandises venant de Saint-Quentin.

La suite de l'incendement de la voie, à Busigny, le dimanche est arrivé à Ombrai avec 2 h. 21 de retard.

Les dégâts sont purement matériels.

L'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DE COMMERCE

DEMANDE DE DELAI

Paris, 16 décembre. — En présence de l'engagement des services, MM. André Paisant, Loucheur et Verlot ont déposé une proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1921 le délai accordé aux commerçants industriels pour leur inscription sur le registre de commerce, prévu par la loi du 23 mars 1916 (délai fixé au 27 décembre 1920). Cette proposition a été renvoyée à la Commission du Commerce, avec demande de discussion immédiate.

ALGER A TREMBLÉ

Alger, 16 décembre. — La population algérienne a été bouleversée, cette nuit, à 0 h. 17, par une violente explosion sismique.

Une véritable panique s'est emparée notamment des nombreux émigrés italiens installés dans le quartier de la Marine. Ces émigrés avaient quitté leur pays à la suite des derniers tremblements de terre d'Italie.

En proie à un frayeur bien explicable, ces malheureux ont transporté leurs effets les plus précieux, dans des camps, malgré le froid.

Les services publics et dans les principales rues d'Alger.

Le ministre de la Guerre remet sa démission

CETTE FOIS, M. A. LEFÈVRE SEMBLE BIEN DÉCIDÉ

Paris, 16 décembre. — M. André Lefèvre a quitté le ministère de la Guerre à 5 h. 26, pour aller remettre sa démission au président du Conseil.

M. Raiberti remplacerait M. André Lefèvre

Paris, 16 décembre. — On confirme que le successeur de M. André Lefèvre sera M. Raiberti, dont la nomination paraîtra demain matin au « Journal Officiel ».

La démission est officielle

Paris, 16 décembre. — En quittant ce soir, vers 8 heures, la présidence du Conseil, M. André Lefèvre a confirmé qu'il venait de faire part officiellement de sa démission à M. Georges Leygues. Il lui a remis une lettre exposant les raisons de sa démission.

M. André Lefèvre, qui, à plusieurs reprises déjà, avait manifesté l'intention de se retirer, avait déjà hier soir fait connaître au président du Conseil que sa démission était définitive.

Malgré les vives instances de M. Georges Leygues, M. André Lefèvre a refusé de rester dans ce ministère de la Guerre.

Dans la Seine, un cadavre avait poignés et pieds liés

Paris, 16 décembre. — On a repêché hier en Seine, près du Pont de Suresnes le cadavre d'un homme paraissant âgé de 60 ans, pieds et poignés, à l'aide de mouchoirs.

Dans les noches de ses vêtements on a trouvé une montre en or ainsi qu'un permis de circulation au nom d'Engèle Thomas, domicilié à Flece de la Préfecture à Bouville (Oise).

On croit le trouver en possession d'un portefeuille.